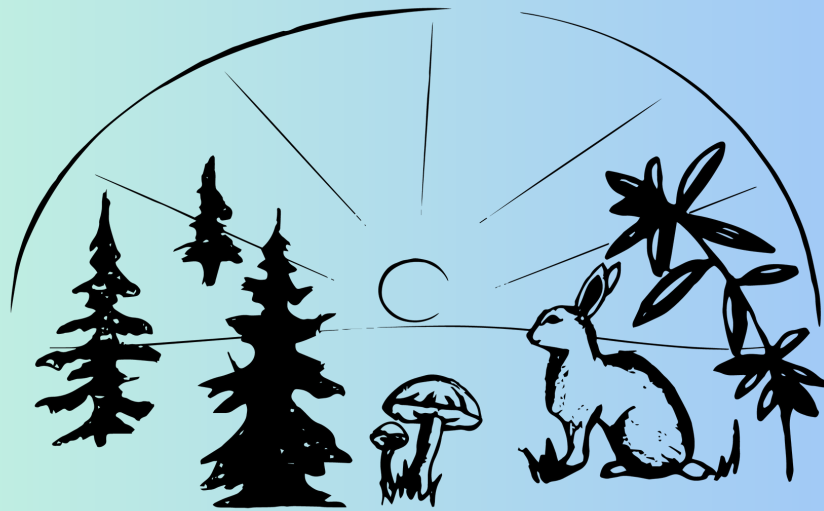


MUNICIPALITÉ DE FERLAND-ET-BOILLEAU

# Mon Patelin

Juillet 2024



*Boréa Fest*

FERLAND-ET-BOILLEAU



**SYMPOSIUM DE  
SCULPTURE SUR BOIS  
FERLAND-BOILLEAU**

[www.ferlandetboilleau.com](http://www.ferlandetboilleau.com)



12-13-14  
JUILLET  
2024

ÉVÉNEMENT  
GRATUIT



**BoreaFest**

FERLAND-ET-BOILLEAU

5ÈME  
ÉDITION

### VENDREDI 12 JUILLET

- 12H00 **SYMPOSIUM DE  
SCULPTURE SUR BOIS**
- 17H00 À 19H00 **SOIRÉE D'OUVERTURE  
AU CAMP D'ACCUEIL**  
VENEZ RENCONTRER  
LES SCULPTEURS!

#### SUR PLACE LE SAMEDI:

ANIMATION DJ  
PHOTOBOOTH  
FOOD TRUCK CHEZ GEORGE  
CANTINE  
RALLYE

### SAMEDI 13 JUILLET

- 9H00 À 17H00 **SYMPOSIUM DE  
SCULPTURE SUR BOIS**
- 10H00 À 13H00 **BÛCHE TA CORDE**  
FINALE À 13H00
- 11H00 **KIOSQUES ET ARTISANS**
- 11H00 À 18H00 **ZONE DES PETITS  
BÛCHERONS**  
PATRO DE JONQUIÈRE  
MAQUILLAGE - ESCALADE  
JUNGLE BOX TIC-TAC-TOE GÉANT
- 14H00 **SPECTACLE POUR ENFANT**  
MYSTÉRIC, SPECTACLE DE MAGIE
- 17H30 **BINGO**  
CARTES VENDUES SUR PLACE
- 19H00 **SCULPTURE DE VITESSE  
ET MISE À L'ENCAN**
- 20H00 À 23H00 **MARGARET TRACTEUR  
BÉLAND  
DJ SIMON**

### DIMANCHE 14 JUILLET

- 9H00 À 14H00 **FINALE DU SYMPOSIUM  
TIRAGE DE LA SCULPTURE  
RANDONNÉE DANS LE SENTIER  
DE LA CHUTE ET/OU DE LA DIGUE**

1460 ROUTE 381  
À LA HALTE DU PONT-COUVERT  
ANIMAUX INTERDITS SUR LE SITE  
FACEBOOK/BORÉAFEST



Le bureau municipal sera fermé pour  
les 2 semaines de la construction soit  
du 22 juillet au 2 août 2024  
**BONNE VACANCES!**



# RÉSUMÉ DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL MUNICIPALITÉ DE FERLAND-ET-BOILLEAU

461, ROUTE 381, FERLAND-ET-BOILLEAU

3 JUIN 2024 19H30

- 
- |  |   |        |
|--|---|--------|
| 1. <b>Constatation du quorum et lecture et adoption de l'ordre du jour</b>   | R | 1 min  |
| 2. <b>Adoption des procès-verbaux</b>  | R | 4 min  |
| 3. <b>Lecture et adoption des comptes du mois</b>  | R | 2 min  |
| 3.1 Adoption de la liste des dépenses du 1 mai 2024 au 31 mai 2024 au montant de 154 638.46 \$   |   |        |
| 4. <b>Lecture de correspondance</b>  | R | 6 min  |
| 4.1 Appui à la municipalité d'Upton dans sa demande de révision de la fiscalité municipale pour les taxes de la SQ   |   |        |
| 4.2 Appui aux municipalités de la MRC de Bellechasse contre le retrait des guichets automatique des Desjardins   |   |        |
| 4.3 Invitation au tournoi de golf de la Fondation de l'hôpital de La Baie<br><b>Un don de 100\$ est accordé à la Fondation</b>   |   |        |
| 5. <b>Administration</b>   | R | 30 min |
| 5.1 Rapport du vérificateur, présentation des états financiers 2023 et nomination du vérificateur pour l'exercice 2024.  |   |        |
| 5.2 Rapport des faits saillants de l'exercice 2023 par monsieur le maire Hervé Simard  |   |        |
| 5.3 Renouvellement de la convention de services juridiques avec la firme Simard Boivin Lemieux S.E.N.C.R.L.  |   |        |
| 5.4 Demande d'aide financière collective, au Secrétariat aux aînés, pour le renouvellement des politiques et plan d'actions MADA des municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay                                      |   |        |
| 6. <b>Travaux publics</b>  | R | 2 min  |
| 6.1 Demande d'aide financière au programme de traverses de cours d'eau pour le remplacement d'un pont et d'un ponceau sur le chemin Gilbert<br><b>Une demande est déposée pour le remplacement des deux structures</b> |   |        |
| 7. <b>Hygiène du milieu</b>  | R | 5 min  |
| 7.1 Déclaration de distribution d'eau à des fins d'hygiène personnelle, au Camping du Camp d'accueil<br><b>L'eau distribuée au Camp d'accueil sera dorénavant déclarée non potable en tout temps.</b>                  |   |        |
| 8. <b>Urbanisme</b>  | R | 15 min |
| 8.1 Demande de dérogation mineure # 1 au cadastre # 6 533 516<br><b>Demande accordée</b>   |   |        |
| 8.2 Demande de dérogation mineure # 2 au cadastre # 6 533 516<br><b>Demande accordée</b>   |   |        |

- 8.3 Demande de dérogation mineure au cadastre # 6 421 017  
**Demande refusée**
- 8.4 Demande de dérogation mineure# 1 au cadastre # 4 522 643  
**Demande accordée**
- 8.5 Demande de dérogation mineure # 2 au cadastre # 4 522 643  
**Demande accordée**

Demande de dérogation mineure # 3 au cadastre # 4 522 643  
**Demande accordée**

- 8.6 Avis de motion dépôt et adoption du projet de règlement # 224-2024  
Modifiant 184-2017\_Zonage
- 8.7 Avis de motion dépôt et adoption du projet de règlement # 225-2024  
Modifiant 185-2017\_Lotissement
- 8.8 Avis de motion dépôt et adoption du projet de règlement # 226-2024  
Modifiant 186-2017\_Construction
- 8.9 Avis de motion dépôt et adoption du projet de règlement #227-2027  
Modifiant 187-2017\_Permis et certificat
- 8.10 Avis de motion dépôt et adoption du projet de règlement # 229-  
2024\_PPCMOI

<b>9. Sécurité publique</b>	R	2 min
9.1 Demande d'intervention au MTMD en vue d'améliorer la sécurité à l'intersection de la route 381 et du chemin du Lac- Edgar		
<b>10. Loisirs culture et activités communautaires</b>	R	5 min
10.1 Demande de rehaussement de l'aide financière, provenant de l'enveloppe PSPS, au comité des familles, d'un montant de 3 437.76 \$		
10.2 Demande d'aide financière au montant de 100 000 \$ au programme PRIMA <b>Pour divers projets touchant plusieurs sites de la municipalité</b>		
10.3 Demande d'aide financière au montant de 10 000 \$, dans l'enveloppe PSPS, pour l'acquisition d'inventaire, pour la coopérative du dépanneur de Boilleau Le conseil accorde une somme de 10 000 \$ au dépanneur sous forme de don		
<b>11. Rapport des comités et informations</b>	I	0 min
11.1 Aucun		
<b>12. Affaires diverses</b>	R	2 min
12.1 Disposition d'un module de jeux du parc de la grotte <b>Les trois modules sont attribués à deux citoyens pour 20\$ chacun</b>		
<b>13. Période de questions</b>	I	20 min
<b>14. Levée de l'assemblée</b>	R	1 min





Dans le cadre du **BoréaFest**  
FERLAND-ET-BOILLEAU



Le 13 juillet  
**2024**

De 10 h à 13 h  
**Finale à 13 h**

Au Pont couvert de  
Ferland-et-Boilleau

Présenté par



Équipe de  
**3** personnes  
recherchée

Un ameneur de  
bois à la station de  
fendage (12 ans et +)



Un fendeur  
(16 ans et +)



Un cordeur  
de bois  
(12 ans et +)



**Le  
but**

Terminer le plus **rapidement**  
possible la demi-corde de  
bois tout en **respectant**  
les règlements

**Inscriptions**

Francis Gagnon Lavoie  
581-306-3046

Plusieurs prix pour les participants et les gagnants



**INSCRIS-TOI !**



Activité SUP

**Camping Camp D'accueil**  
du 20-21 juillet 2024

Samedi 13h: Initiation SUP aux techniques de  
base (Obtient ton brevet de Pagaie Canada  
durant cette activité d'environ 3hrs):  
57\$ taxes incluses

(Équipement inclus gratuitement si tu n'as pas ta  
planche!!)



Dimanche 13h: SUPFITNESS tous niveaux  
(Activité d'une heure environ - être à l'aise dans  
l'eau et savoir remonter sur sa planche seul):  
23\$ taxes incluses



Prix spécial si tu t'inscris aux deux activités: 70\$

Des questions? Contactez-nous au 438-376-2416  
ou par Messenger @lavaguesupdufjord!



**Attention à tous !**  
**Participants et campeurs**  
**Venez nous rejoindre avec**  
**vos repas à partir de 17h30**  
**au grand camp pour un**  
**souper collectif.**



SCAN ME



Formulaire d'inscription

5e édition

6 au 8 septembre 2024



# RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENIELLES

DOCUMENT-SYNTÈSE RÉSUMANT LES NORMES DU RÈGLEMENT À L'INTENTION DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

Selon le règlement les propriétaires de piscines résidentielles installées avant novembre 2010 ont jusqu'au 30 septembre 2025 pour mettre aux normes leur installations.

## PISCINES VISÉES

Le Règlement s'applique à toutes les piscines résidentielles extérieures pouvant contenir 60 cm d'eau ou plus, qu'elles soient creusées, semi-creusées, hors-terre ou démontables (gonflables ou autres).

Le Règlement ne s'applique pas :

- aux spas, à l'exception de ceux qui peuvent contenir plus de 2 000 litres d'eau;
- aux plans d'eau naturels;
- aux jardins d'eau et autres bassins décoratifs qui ne sont pas destinés à la baignade.

## CONTRÔLE DE L'ACCÈS – PISCINE HORS TERRE OU DÉMONTABLE

Les piscines suivantes doivent être entourées d'une enceinte :

- une piscine hors terre dont la paroi est de moins de 1,2 m de hauteur;
- une piscine démontable dont la paroi est de moins de 1,4 m de hauteur.

Dans les autres cas, il n'est pas requis d'entourer la piscine d'une enceinte. Toutefois, l'accès à une piscine qui n'est pas entourée d'une enceinte doit se faire de l'une des manières suivantes :

- au moyen d'une échelle amovible munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement;
- à partir d'une plateforme dont l'accès est sécurisé au moyen d'une enceinte;
- à partir d'une terrasse rattachée à la résidence, à la condition que la partie de la terrasse ouvrant sur la piscine soit sécurisée au moyen d'une enceinte.



## RÈGLES RELATIVES AUX ENCEINTES

Lorsqu'une enceinte doit être installée, celle-ci doit toujours respecter les caractéristiques suivantes :

- avoir une hauteur minimale de 1,2 m;
- empêcher le passage d'une balle de 10 cm de diamètre (ex. : entre les barreaux ou entre le sol et le bas de l'enceinte);
- ne pas être conçue de manière à pouvoir être escaladée facilement.



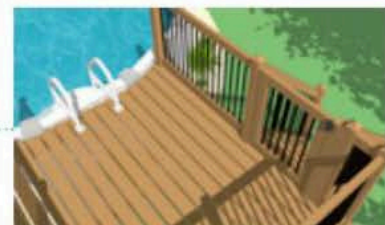
## RÈGLES RELATIVES AUX PORTES DES ENCEINTES

Toute porte d'une enceinte doit respecter les mêmes caractéristiques que l'enceinte décrites précédemment.

De plus, elle doit toujours se refermer et se verrouiller automatiquement.

Le dispositif de sécurité passif (loquet) peut être installé à deux endroits :

- du côté intérieur de l'enceinte, dans la partie supérieure de la porte;
- du côté extérieur de l'enceinte, à au moins 1,5 m de hauteur.



Règlement complet disponible au bureau municipal



## Projet du sentier du mont Dufour et Toby

En collaboration avec la municipalité de  
Ferland-et-Boilleau, la MRC du Fjord  
et nos précieux bénévoles: Daniel Provencher, Pierre  
St-Gelais, Percy Rossignol, Michel Gagnon, Laval  
Gilbert, Maxime Desbien, Patrick Nadeau, Martine  
Gauthier, Jean GrandMaison, Linda Brassard et tous  
ceux qui ont contribué à ce merveilleux projet.



DÉVELOPPEMENT  
ÉCOTOURISME  
PLEIN AIR  
FERLAND-ET-BOILLEAU

Chers bénévoles,

Nous vous remercions chaleureusement pour votre  
contribution à la rénovation des sentiers et à la  
construction du pont, rendant nos espaces naturels  
plus accessibles et agréables. Votre travail a fait une  
réelle différence, nous vous sommes infiniment  
reconnaisants.

Espérons vous revoir pour de futurs projets.  
Merci pour tout.



**PROPOSEZ-NOUS UN  
NOM POUR LE  
NOUVEAU SENTIER  
DERRIÈRE L'ÉCOLE !**

au [developpement@munfb.ca](mailto:developpement@munfb.ca)

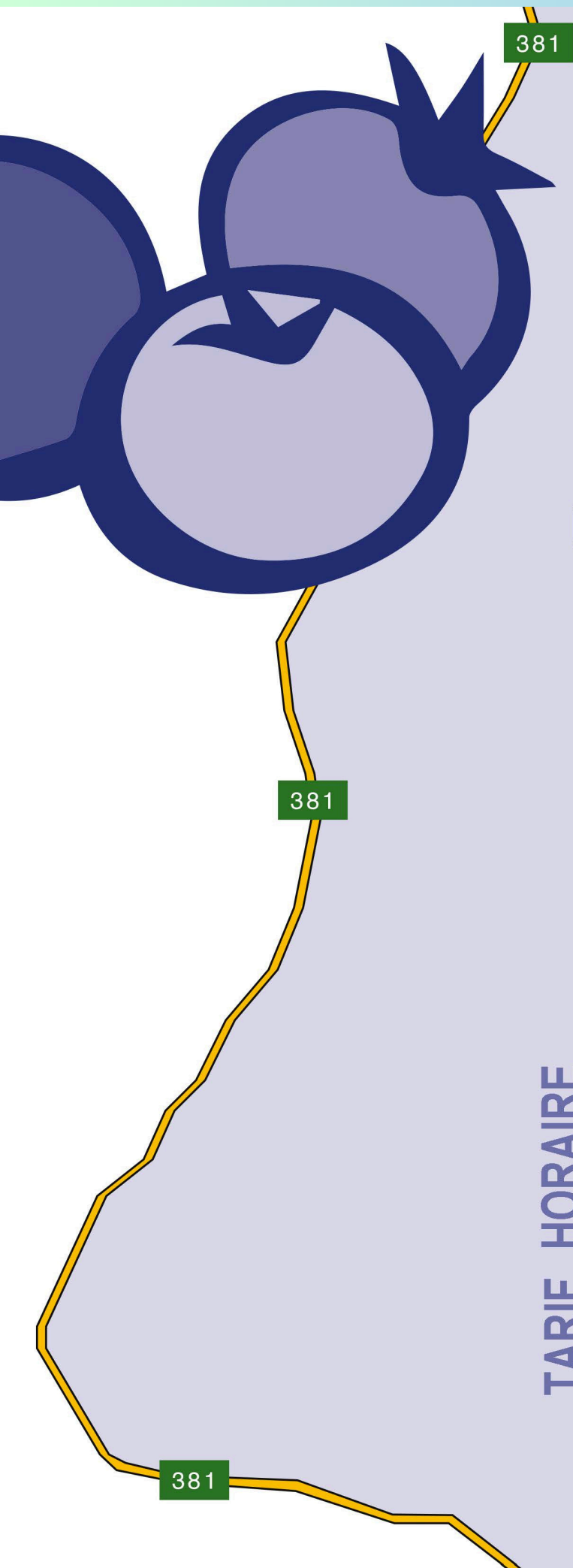
Avant le 5 août 2024

### Chaises de bureau (3)

La municipalité offre aux personnes intéressées la  
chance de se procurer ces chaises de bureau au  
coûts de 25 \$ chacune.

Trois chaises sont disponibles.





# BLEUETIÈRE

## FERLAND-ET-BOILLEAU

# AUTO CUEILLETTE

### VENEZ CUEILLIR VOS BLEUETS

La récolte sera excellente cette année, les bleuets sont gros et juteux !

Nos tarifs à l'heure vous permettent de faire de bonnes provisions de bleuets sauvages à petit prix, tout en passant d'agréables moments en notre compagnie.

Une belle activité entre amis ou avec la famille.

Heureux de vous accueillir !  
du 27 juillet au 2 septembre 2024.

### TARIF HORAIRE

Ouvert tous les jours, de 9h00 à 16h00  
Fermé en cas de pluie

Adultes : 1H = 15.00\$ 2H = 25.00\$ 3H = 35.00\$  
Enfant, moins de 12 ans : Gratuit

Pour information :  
514 608-6464

La bleuetière est située sur le chemin du Lac Edgar entre les 82 et 83<sup>e</sup> km sur la route 381 (entre Ferland et Boileau)